

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 28 septembre 2015.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1 – Décisions du 30 juin 2015 :**

- Portant sur la révision annuelle du loyer des salles du 1<sup>er</sup> étage du presbytère par l'association diocésaine – Paroisse Charles de FOUCAULD – LE TEIL pour un montant de 156.90 € TTC du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.
- Portant sur la révision annuelle du loyer du camping par la SARL du théâtre – M. GALAN Francisco pour un montant de 2 064.82 € TTC du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

**2 – Décision du 17 juillet 2015 :**

Portant sur la signature d'un contrat pour la surveillance microbiologique des denrées alimentaires et des surfaces à la cantine scolaire publique.  
Le prestataire est le Laboratoire CERES à VILLENEUVE DE BERG pour un montant de 137.96 € TTC par an.

**3 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :**

- Le 04 août 2015 DIA transmise le 15 juillet 2015 par Maître MAGNARD à VIVIERS (07).
- Le 04 août 2015 DIA transmise le 21 juillet 2015 par Maître MAGNARD à VIVIERS (07).
- Le 04 août 2015 DIA transmise le 27 juillet 2015 par Maître NICODEME à LE TEIL (07).

Fait à Alba La Romaine, le 28 septembre 2015.

Le Maire,  
André VOLLE.

